

DES FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Qualiopi
processus certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dispensées par des Experts



Bertrand Carteron | Expert intervenant du CFEI

**Déclaration d'activité de centre
de formation professionnelle, dûment
enregistrée sous le numéro 82.69.12253.69
auprès du préfet de Région Rhône-Alpes.**

Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État, conformément à
l'article L. 6352-12 du Code du travail.



www.cfei.fr



SOMMAIRE



1. Qui sommes-nous ?	3
2. Nos formations	4
3. Le statut Évaluateur Expert CFEI®	5
4. Des formateurs Experts	6
5. Les + du CFEI	7
6. Nos tarifs et contact	8
7. Informations pratiques	9
8. Ils nous font confiance	10



Session de formation du CFEI | Exercices pratiques

Qui sommes-nous ?

Le CFEI est **leader français et francophone** en matière d'enseignement des **méthodes d'évaluation immobilière, foncière et commerciale**.

Le CFEI est un **centre de formation professionnelle** créé en 2008 par **Philippe Favre-Réguillon**, Expert judiciaire près les Cours d'appel et administrative d'appel de Lyon en estimations immobilières matérielles, immatérielles, droits sociaux à prépondérance immobilière, préjudices immobiliers et ingénierie foncière.

Il est également expert foncier et agricole agréé par le CNEFAF (art. L. 171-1, Code rural), Chartered Surveyor MRICS, Recognised European Valuer (REV) by TEGoVA et arbitre en matière de baux commerciaux agréé CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris).



Fondateur du Cabinet d'Experts Favre-Réguillon Expertises, il publie régulièrement des études professionnelles (AJDI, La Gazette du Palais, La Semaine juridique notariale et immobilière, La Revue Experts, etc.).

Il est auteur du **Traité d'évaluation des fonds de commerce, droit au bail et indemnités d'éviction** (2de édition, 2025) et du **Guide d'évaluation des baux commerciaux et de la propriété commerciale** (Le Moniteur, éditeur) et créateur du site **www.evaluation-fonds-de-commerce.fr**.



CERTIFIÉ QUALIOPi

Le CFEI est le **premier centre de formation inscrit dans le processus d'évaluation « Qualiopi »** afin de garantir à ses stagiaires des formations répondant aux critères de la Réforme « Avenir professionnel » et au Référentiel national qualité.

Cette certification vous garantit un niveau d'enseignement premium régulièrement contrôlé, et le maintien des prises en charge financière par vos OPCO. Vous avez ainsi l'assurance, en faisant appel à un formateur ou un organisme certifié Qualiopi, d'une **formation répondant aux critères de qualité administratives et pédagogiques** imposés par les organismes financeurs publics.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nos formations

- ✓ **Le CFEI vous propose des formations éligibles** au titre du décret 2016-173 du 18 février 2016 (formation continue obligatoire des professionnels de l'immobilier), dispensées par des experts reconnus, indépendants et praticiens au quotidien.
- ✓ Seules les formations dispensées par le CFEI, réalisées sous l'égide de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière (CEEI-V6-2025) autorisent l'utilisation du statut d'**Évaluateur | Expert CFEI®**.
- ✓ Elles garantissent à nos stagiaires le socle de connaissances permettant **l'adhésion aux chambres d'Experts et organismes garants** des normes issues de la Directive européenne sur le crédit hypothécaire (2014/17/EU) et l'ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 (JORF du 26 mars).



Formation intra-entreprise | Paris

SESSIONS ANNUELLES

Paris | Lyon

Modules Techniques métier :

- Méthodes expertales : pratique des méthodes d'évaluation
- Estimation des biens immobiliers résidentiels
- Estimation des biens immobiliers professionnels



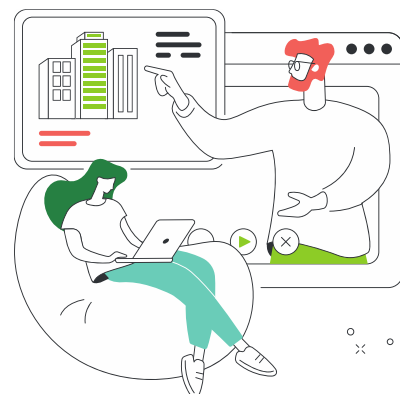
Modules Expert + :

- Éviction commerciale, droit au bail & fonds de commerce
- Budgets professionnels à rebours, promoteur et lotisseur
- Valeurs vénales et locatives commerce et hôtel
- Évaluation du fonds de commerce et du droit au bail



FORMATIONS INTRA

Sur simple demande, nous vous adressons un devis spécifique pour une formation dans vos locaux adaptée à vos besoins et ceux de vos collaborateurs.





La reconnaissance

Évaluateur | Expert CFEI®

À des fins de reconnaissance accrue des compétences acquises par ses stagiaires, le CFEI a créé le **statut exclusif d'Évaluateur | Expert CFEI®**.

Cette reconnaissance professionnelle vient **pallier l'absence de réglementation du secteur de l'évaluation immobilière** et atteste du suivi effectif d'une (ou plusieurs) formation *ad hoc*, de l'apprentissage des méthodes et de leur utilisation raisonnée.

Se former tout au long de sa vie

Le suivi effectif d'un ou plusieurs modules autorise :

- ✓ L'utilisation exclusive pour les stagiaires CFEI du statut d'**Évaluateur | Expert CFEI®**, associé à numéro dûment enregistré. **L'annuaire des professionnels experts immobiliers formés**, consultable en ligne, permet à tout donneur d'ordres de vérifier les connaissances acquises.
- ✓ La possibilité d'apposer sur toute documentation professionnelle, vitrine commerciale et réseaux sociaux, le statut d'**Évaluateur | Expert CFEI®** et ce, dans le respect de la charte graphique.



Des formateurs experts

Les Intervenant formateurs du CFEI sont tous des **praticiens expérimentés, en exercice et reconnus au niveau national**, adhérents sans réserve aux préconisations de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

Ils sont **membres de compagnies d'experts** de premier plan :

- ✓ **RICS** Royal Institution of Chartered Surveyors
- ✓ **CNEFAE** Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière
- ✓ Certifié **REV** (Recognised European Valuer) **by TEGoVA**
- ✓ **Expert près la Cour d'appel** et/ou la Cour administrative d'appel
- ✓ **SEEIF** Syndicat des experts immobiliers de France
- ✓ **EEFIC** Fédération nationale des experts et/ou experts de justice évaluateurs, fonciers, immobiliers et commerciaux



Ghislain du Vigier | Expert intervenant du CFEI



INTERVENANTS ET CONFÉRENCIERS

Les intervenants au CFEI sont également conférenciers :

- ICH-CNAM
- ENM (formation des magistrats)
- CNEJI (Compagnie nationale des experts de justice en immobilier)
- DREAL
- CEJL (Compagnie des experts de justice de Lyon)
- IFEI (Institut français de l'expertise immobilière)
- Etc.

Les + du CFEI

Parce que l'expertise en évaluation immobilière requiert la maîtrise des techniques expertales mais aussi la connaissance des plus récentes évolutions législatives et réglementaires, le CFEI :



Permet l'accès réservé et à un forum exclusif sur le 1^{er} réseau social professionnel LinkedIn®. Chacun des **Évaluateurs | Experts CFEI®** est libre d'interroger aussi souvent qu'il le souhaite la communauté sur des problématiques et retours d'expérience particuliers. Un point de vue d'expert est dans tous les cas directement exprimé par le CFEI, sous **48 heures**.



Adresse directement à l'ensemble de ses stagiaires les actualisations des supports de formations lorsque des données essentielles doivent être reconsidérées en fonction des nouveaux règlements en vigueur.



Tient régulièrement informé l'ensemble de ses stagiaires de la publication de ses dernières études



La chaîne vidéo du CFEI

Propose l'accès gratuit à l'ensemble des vidéos dédiées à l'évaluation immobilière, foncière et de la propriété commerciale : apprenez, découvrez, consolidez vos connaissances expertales !



**Stagiaires formés
par le CFEI
au 1^{er} janvier 2026**

80 experts certifiés dans les Dom Tom



Philippe Favre-Régouillon | Expert intervenant du CFEI

Nos tarifs

Forfait INSCRIPTION

- 10 %

Sur le 2^e module
dès la 2^e inscription

Forfait INTRA

Sur simple demande,
nous vous proposons un
devis adapté pour vos
formations intra-
entreprises

Minimum 6 personnes

Dans vos locaux ou avec
mise à disposition d'une

Forfait COLLABORATEUR

- 10 %

Sur chaque inscription
à partir de 2 personnes
d'une même structure et sur
une même session

Consultez nos tarifs sur www.cfei.fr

CONTACT

-  www.cfei.fr
-  contact@cfei.fr
-  09 61 49 09 46

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

-  LinkedIn
-  Facebook
-  Instagram
-  YouTube



Informations pratiques

FINANCEMENT

Une prise en charge totale ou partielle du coût de votre formation est possible par les OPCO (Opérateur de compétence).

Le CFEI est en relation avec l'ensemble des organismes de financement et notamment : AGEFOS, AGEFICE, FAFIEC, FIFPL, etc. et est agréé « Qualité Pôle emploi » et Datadock.

Le CFEI fournit tout devis préalable, ou attestation de présence ensuite de la formation permettant le remboursement des frais directement au profit du

www.cfei.fr

contact@cfei.fr

09 61 49 09 36



Fafiec =



Ils nous font confiance

Le CFEI compte plus de 2.000 professionnels formés aux méthodes d'évaluation des biens immobiliers, fonciers et commerciaux.

Le CFEI ne vend aucun logiciel ni licence d'exploitation et à pour seul objectif de former des professionnels de l'immobilier.

Nombreuses sont les structures qui nous accordent leur confiance, depuis plus d'une décennie :

ORGANISMES D'ÉTAT



ORGANISMES PRIVÉS

